



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS:
REmplir une demande de permis d'importation CITES pour un trophée de
Chasse**

INFORMATION GÉNÉRALE

Ce formulaire de demande n'est utilisé que lorsque qu'on importe un trophée de chasse d'un animal qui a été chassé hors du Canada. Les conditions suivantes doivent être remplies afin d'utiliser ce formulaire de demande:

- Le trophée de chasse est un animal mort entier, une partie ou un dérivé, qui est brut ou transformé (tanné, empaillé, etc.).
- Il doit avoir été légalement capturé par le chasseur pour fins d'utilisation personnelle.
- Le trophée se fait importer soit par le chasseur lui-même ou par quelqu'un qui agit en son nom, lors d'un transfert de l'extérieur du Canada vers la résidence du chasseur.

NOTE:

1. Veuillez remplir **toutes** les sections pertinentes correctement et lisiblement. Les formulaires de demande de permis incomplets ne seront pas acceptés. Veuillez joindre des feuilles supplémentaires si nécessaire.
2. Veuillez vous assurer que les copies des documents pertinents sont claires et lisibles.
3. La demande de permis doit être **signée** afin d'être traitée. Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.
4. **Permis de remplacement** – Si cette demande est pour remplacer un permis préalablement émis, les copies originales du permis précédent doivent être retournées avant que le nouveau permis soit délivré. Veuillez décrire clairement la raison pour laquelle un remplacement est requis.
 - Sur le formulaire de demande de permis, veuillez indiquer **–Aucun changement–** dans les sections où l'information n'a pas changé par rapport au permis précédent.
5. Pour les permis qui doivent être envoyés par messagerie, une compagnie de messagerie et un numéro de compte doivent être fournis.
6. **Norme de service** – on doit allouer jusqu'à 40 jours civils pour le traitement d'une demande complète. Une demande n'est complète qu'une fois que **tous** les documents requis ont été soumis au bureau de délivrance des permis.

Soumettre la demande

- Veuillez envoyer votre application dûment remplie au bureau des permis CITES.
 - **Par la poste** : Bureau de permis CITES, Environnement Canada, 351 boul St Joseph, Gatineau, QC, K1A 0H3
 - **Par télécopieur** : 1 855 869 8671
 - **Par courriel** : cites@ec.gc.ca
- Si vous avez des questions, veuillez nous contacter au: 1 855 869 8670, ou par courriel à cites@ec.gc.ca

1.1 Renseignements sur le requérant

- Le requérant est la compagnie canadienne ou le résident qui va recevoir le trophée de chasse et à qui le permis sera délivré. Il s'agit du nom qui apparaîtra sur le permis.
- L'individu **qui soumet** le formulaire de demande doit signer le formulaire. Un individu autre que le requérant (p. ex. le courtier) peut soumettre le formulaire. Toutefois, veuillez noter que les renseignements du **requérant** doivent **toujours** être fournis à la Section 1.1.
- Sauf indication contraire à l'endroit prévu, le permis sera envoyé à l'adresse du requérant figurant sur le formulaire de demande.

1.2 Renseignements sur le courtier

- Si vous utilisez une compagnie de livraison pour exporter le trophée de chasse, veuillez fournir les renseignements sur le courtier à la Section 1.2.
- Si aucun courtier ou compagnie de transport n'est utilisé, cette section peut demeurer vide.

1.3 Renseignements sur l'expéditeur

- Le destinataire est la compagnie ou l'individu du pays où se trouve le trophée de chasse, qui fait l'envoi du trophée.

SECTION 2: Renseignements sur l'animal et documents à l'appui

- Pour chaque animal capturé, tous les détails pertinents doivent être fournis.
 - **Nom de l'espèce** – le nom commun et le nom scientifique de l'espèce doivent être fournis. Le nom scientifique aide à s'assurer que l'espèce exacte a été choisie pour le permis et à s'assurer d'une évaluation appropriée de la demande.
 - **Sexe** – si connu, veuillez indiquer le sexe de l'animal capturé.
 - **Capturé dans** – veuillez indiquer si l'animal a été capturé dans la nature ou dans un autre endroit (comme une ferme à gibier).
 - **Pays** – veuillez indiquer le pays où l'animal a été capturé.
 - **Date de la capture** – il s'agit de la date à laquelle l'animal a été capturé, elle doit être aussi précise que possible.
 - **Nom du chasseur/trappeur** – veuillez préciser le nom de l'individu qui a capturé cet animal.
 - **Permis de chasse/licence de trappage** – le numéro de permis ou de licence émis pour la capture doit être fourni à titre de preuve que la capture a bien été autorisée.
 - **Numéro du sceau ou de la bague** – si un numéro de sceau ou de bague est émis pour marquer l'animal capturé, ce numéro doit être indiqué.
- Veuillez fournir la liste de tous les articles distincts appartenant à l'animal décrit qui seront exportés. Veuillez décrire les articles clairement.
- S'il y a plus d'articles qui peuvent être énumérés sur le formulaire, veuillez joindre un document séparé avec la liste des articles supplémentaires.
- Lors de l'importation d'un trophée de chasse d'un animal de l'annexe I de CITES, le permis d'export étranger (ou une lettre officielle indiquant que le permis sera émis par le pays d'origine) **ainsi qu'une copie** du permis de chasse et du numéro d'enregistrement. Veuillez vous assurer que les copies de ces documents sont lisibles.

SECTION 3: Emplacement actuel du spécimen

- Veuillez indiquer où se trouve présentement le(s) spécimen(s).
- Si le(s) spécimen(s) est retenu à la douane, soit au Canada ou à l'étranger, veuillez fournir le numéro de dossier de la douane correspondante et fournir une copie de tous les documents pertinents à la saisie.